

10 juin 2018

Santé, Sécurité et Conditions de Travail,

Nouveau ton pour ce Comité

Suite à notre boycott du dernier CHSCT et CT du mois de décembre 2017, nous avons eu la satisfaction de constater que cette séance avait un ordre du jour fourni avec plus de 11 points et que nos demandes ont été prises en compte. Le Sne-FSU continuera d'agir pour l'intérêt des personnels et pour que le dialogue avec les représentants se fasse dans les meilleures conditions.

Entretien des gilets pare-balles

La note sur l'entretien des gilets pare-balles a été présentée aux membres du CHSCT. Celle-ci a été votée à l'unanimité.

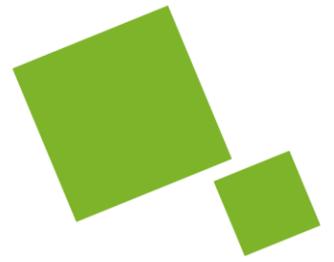
Création de 2 nouveaux groupes de travail

L'administration a proposé aux OS un dialogue social sur deux nouveaux groupes de travail à l'automne. L'un sur « le télétravail », l'autre sur « l'inaptitude aux fonctions des agents de terrain ». Si « le télétravail » a déjà fait l'objet d'une expérimentation à l'ONCFS, l'autre sujet nous a par contre alerté et inquiété.

Vos représentants Sne-FSU siègeront donc dans ce groupe de travail sur « l'inaptitude aux fonctions des agents de terrain » et seront extrêmement vigilant aux propositions de l'administration pour que la réflexion soit la plus large possible sans aucune discrimination, et aborde également la notion de l'allongement de la durée de vie au travail et la pénibilité.

Stand de tir : Casque électronique ou casque ordinaire ?

Vos représentants Sne-FSU sont intervenus afin d'alerter les représentants de l'administration sur les risques de perte d'audition lors des entraînements au tir. Nous avons rappelé à l'administration que les casques (électroniques ou ordinaires) ne protègent pas à 100% l'audition des agents car le bruit émanant d'une détonation est de l'ordre de 146 décibels alors que le casque (ordinaire ou électronique) assure une protection jusqu'à 90 décibels.



Nous avons demandé que tous les agents soient équipés de casques électroniques dans un souci de sécurité car ces casques permettent d'entendre les commandements du moniteur de tir.

L'administration nous a entendus et permettra à l'ensemble des agents de se doter de casques électroniques en fixant un calendrier d'achat aux chefs de service. Les ouvriers de l'ONCFS seront également dotés de ce type de matériel.

Bilan médical et information sur la maladie de Lyme

Le **Sne-FSU** a régulièrement dénoncé l'absence du médecin de prévention dans cette instance, et nous avons été entendus, car la direction générale a convoqué à ce CHSCT un médecin expert de la MSA, le Docteur DESFONTAINES.

Vos représentants **Sne-FSU** ont eu la satisfaction de pouvoir échanger avec ce médecin. Malheureusement n'ayant pas les chiffres de 2017, il nous a présenté seulement le bilan médical de 2016. Puis il nous a fait un long exposé sur la Maladie de Lyme et sur la prévention et les recommandations qui doivent être mise en place au sein de l'ONCFS pour nos agents qui sont exposés à cette maladie.

Plan triennale de formation « sécurité »

Le bilan de ces trois années de formation sur le sujet « sécurité » est très satisfaisant, c'est ce que nous avons fait savoir au président de notre instance et au département formation. Nous avons également insisté pour que ces efforts soient maintenus aussi bien financièrement que pour la qualité des prestataires retenus pour les stages proposés au catalogue.

Le travail sur le prochain plan de formation ne pourra commencer que lorsque notre contrat d'objectifs et de performance sera validé. Les représentants **Sne-FSU** seront attentifs et veilleront à ce que les formations « sécurité » conservent toujours une bonne place dans le plan formation.

Les représentants Sne-FSU demandent que tous les agents en position d'encadrement soient formés et non pas juste sensibilisés aux risques psychosociaux. L'administration va y réfléchir !

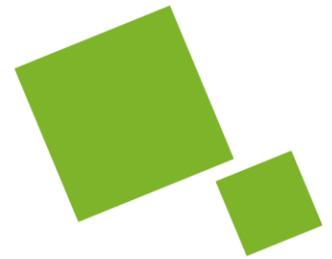
Et encore sur Saint-Benoît...

Le **Sne-FSU**, seule organisation syndicale à se préoccuper depuis des années de la situation de la base administrative de St Benoist a, de nouveau, insisté pour qu'un calendrier précis des travaux soit instauré. Nous veillerons au suivi de leurs réalisations, dans un esprit d'amélioration des conditions de travail des personnels de la plus importante implantation de notre établissement.

Gyrophare et deux-tons... La suite des précédents épisodes

Contrairement à ce que certains ont voulu et continu de vouloir faire croire aux personnels, le Sne-FSU a toujours été clair sur sa position. Nous ne sommes pas opposés, dans le cadre de la sécurité des agents, à l'utilisation d'un gyrophare pour certaines missions de police.

Une analyse juridique du ministère de l'intérieur indique explicitement que les agents de l'ONCFS n'ont pas le droit d'utiliser des avertisseurs sonores et lumineux spéciaux prioritaires sur les routes et que leur responsabilité pénale peut être engagée. **De ce fait, nous avons souhaité que la direction de l'ONCFS s'assure de la légalité de leur utilisation** permettant de déroger au code de la route, avant tout achat, **afin que les inspecteurs de l'environnement ne puissent être pénalement poursuivis en cas d'accident lors d'intervention.**



LA DIRECTION GENERALE RECONNAIT ENFIN QUE NOUS AVIONS RAISON

Le directeur général et le Directeur de la police reconnaissent qu'il faudra en effet passer par un décret en conseil d'état pour faire changer le code de la route afin de permettre aux inspecteurs de l'environnement d'utiliser des avertisseurs sonores et lumineux spéciaux prioritaires sur les routes.

Ceci ne remet pas en cause l'utilisation actuelle du gyrophare hors voirie routière pour sécuriser nos interventions. Les agents ont toujours travaillé avec ce matériel de façon raisonnée et raisonnable, sans avoir besoin d'un avertisseur sonore prioritaire.

Olivier THIBAUT a également déclaré qu'une circulaire viendrait encadrer strictement l'utilisation de ces équipements avant leur acquisition.

Division du permis de chasser

Les représentants du **Sne-FSU** ont interpellé le directeur général sur les difficultés et le malaise rencontré par tous les personnels de cette division « permis de chasser » et en particulier les inspecteurs du permis de chasser.

Le Sne-FSU a dénoncé énergiquement la campagne de dénigrement orchestrée par le Président de la Fédération nationale des chasseurs, et a soutenu les collègues IPC dans cette affaire.

Olivier THIBAUT s'est engagée à mettre ce point à l'ordre du jour du prochain CHSCT, entre temps il rencontrera les personnels de cette division.

Absence chronique des autres directions de l'établissement

Enfin, nous avons regretté une nouvelle fois l'absence d'un représentant des directions de la DRE et des DIR à ce CHSCT.

Représentaient le Sne-FSU dans cette réunion :

Eric BRANDT	eric.brandt@oncfs.gouv.fr	06.20.78.64.73
Valérie GRISONI	valerie.grisoni@oncfs.gouv.fr	06.95.38.13.36
Virginie CROQUET	virginie.croquet@oncfs.gouv.fr	06.20.78.97.50
Pierre ORIOL	pierre.oriol@oncfs.gouv.fr	06.25.07.06.77
Sébastien JACQUILLAT	sebastien.jacquillat@oncfs.gouv.fr	06.34.04.63.29
André REZOAGLI	andré.rezoagli@oncfs.gouv.fr	06.03.68.67.50

Nous contacter :

Secrétaire de branche
Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Secrétaires adjoints

Pierre ORIOL
06 25 07 06 77
oriol.pierre@neuf.fr

Luc FRUITET
06 25 07 08 46
luc.fruitet@gmail.com

Permanence :

Local syndical - plot i 3^{ème} étage
La Défense - Tél. : 01 40 81 22 28
✉ 104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Virginie CROQUET
06 20 78 97 50
virginie.croquet@oncfs.gouv.fr

Philippe BIBES
06 20 78 68 66
philippe.bibes@wanadoo.fr

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

